

DESCRIPTIF SOMMAIRE

COMMERCE

STRUCTURE

- ✓ Terrassements généraux - Fondations en béton armé selon étude de sol et études béton armé.
- ✓ Murs en élévations en béton armé ou brique creuse de terre cuite isolante pour les murs de façade.
- ✓ Enduit hydraulique teinté dans la masse ou peinture minérale ou pierre de parement ou bardage zinc ou acier ou composite, suivant choix de l'architecte.
- ✓ Toiture terrasse étanchée avec complexe d'étanchéité et sa protection.

ISOLATION THERMIQUE ET PLATERIE

- ✓ Isolation thermique des murs selon plan et brut en façade.
- ✓ Isolation au plafond du commerce.
- ✓ Descentes EU/EV/EP des niveaux supérieurs non encoffrées.
- ✓ Fermeture provisoire du commerce par carreaux de plâtre et porte provisoire.

MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

- ✓ Equipement à la charge de l'occupant dans le respect des préconisations du permis de construire. Les démarches administratives d'autorisation sont également à la charge de l'occupant.

MENUISERIES INTERIEURES

- ✓ Sans objet

CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE et VENTILATION

- ✓ Une attente pour évacuation EU et une attente pour EV.
- ✓ Pas de système de chauffage prévu.
- ✓ Pas de système de ventilation prévu, ni de conduit.
- ✓ Une attente eau froide avec vanne de coupure individuelle. Manchette pour pose de compteur individuel (à la charge de la copropriété).

EQUIPEMENTS SANITAIRES

- ✓ Sans objet.

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- ✓ Une attente électrique en tarif bleu.

TELEVISION - TELEPHONE

- ✓ Attente TV permettant de réceptionner les chaînes nationales et la TNT sous réserve de réception sur le site.
- ✓ Attente fibre optique.

REVETEMENTS DE SOLS

- ✓ Dalle brute de béton compris une réservation pour chape et revêtement de sol.

PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

Plafond

- ✓ Brut de béton avec isolant. Dévoiement des réseaux logements en plafond et au droit des murs en apparent, selon nécessité.

Murs

- ✓ Finition béton brut ou doublage brut.

SECURITE – INTERPHONE – VIDEOSURVEILLANCE

✓ Sans objet.

ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURES

✓ Accès depuis la rue.

NOTA

✓ La rédaction du présent document étant antérieur à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements, ou matériels se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maître d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.